



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 4 juillet 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY ; MM BERTHELOT, BRUNEAU, COULON, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME PAILLOUX ; MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, GAURAT, GUERINET, LAROCHE, PICAULT.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 mai 2024 ;
- Restitution de l'évaluation du programme LEADER 2014-2022 ;
- Avis sur le projet de SRADDET ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme BESNIER et Mme RAPHANEL, et excuse M. le Sous-préfet, absent en raison de son devoir de réserve.

Elle présente, enfin, Ndiaga SECK, étudiant réalisant l'évaluation du programme LEADER 2014-2022.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture des pouvoirs reçus :

M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. POINCLOUX,

M. GUERINET donne pouvoir à M. BRUNEAU,

Mme PAILLOUX donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 16 mai 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

. Dossiers CRST : parcours de santé à Beaune-la-Rolande et îlot de pique-nique à Yèvre-le-Châtel.

. Débat sur les éco-défis :

Mme BEVIERE interroge Mme DAUVILLIERS, Présidente de l'Entente Economique Nord Loiret, pour connaître l'avis des intercommunalités sur le sujet.

Mme DAUVILLIERS indique que l'Entente Economique émet un avis défavorable, sans pour autant en donner les raisons.

Le PETR enverra donc un courrier à la Chambre régionale de Métiers, signifiant cet avis négatif sur la mise en œuvre d'Eco-défis sur le territoire.

- . Avenant pour l'étude SAGE état quantitatif bassin du Fusin.
- . Affaires diverses : opération pilote mobilité porté par le réseau MSP et l'entreprise Fraizy.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Restitution de l'évaluation du programme LEADER 2014-2022

Mme BEVIERE passe la parole à Ndiaga SECK, étudiant en stage au sein du PETR depuis le 1^{er} mars jusqu'au 5 juillet pour réaliser l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2022.

La présentation rappelle en introduction le contexte du programme, la stratégie, le calendrier du stage et la méthode utilisée (KoboToolbox).

Les entretiens se sont majoritairement réalisés sur site (73% d'entre eux) et en visio-conférence (27%).

La dotation et la consommation du programme, ainsi que la contrepartie publique nationale sont ensuite rappelées.

Compte tenu des projets abandonnés, réalisés en sous-consommation, etc. la dotation a été consommée à près de 79% (programmation à 100%). La période « COVID » a également été un facteur très pénalisant.

Les entretiens font ressortir que le programme a été connu des porteurs de projets principalement par les collectivités locales (63%), par leur réseau professionnel (49%) et par le biais du GAL (46%).

Les porteurs reconnaissent globalement la lourdeur et la complexité administratives liées au programme, mais soulignent l'importance et la qualité de l'animation locale, support technique, voire moral, indispensable pour mobiliser les fonds européens.

Près de 71% d'entre eux admettent que l'apport financier de LEADER était réellement déterminant pour le montage du projet, que sans ingénierie mise à disposition, le montage du projet n'aurait pas pu être assuré par eux seuls, ni par une autre structure.

Pour 14% environ, le programme a donné naissance à l'idée du projet.

Pour les porteurs de projets, le programme a permis d'augmenter le nombre de visiteurs (85%), de donner une aura supplémentaire (56%) et de les mettre en réseau avec d'autres acteurs locaux (47%). Les retombées économiques ne sont pas négligeables, car dans 29% des cas, l'aide LEADER a favorisé une hausse.

Pour 22% des projets, il y a eu création ou maintien d'emploi.

Pour 81% des porteurs de projets, LEADER a été un moyen de faire bouger les choses au niveau local.

Pour 78%, LEADER est une preuve que l'Europe soutient les territoires ruraux.

Pour 64%, LEADER est une démarche qui prend en compte les besoins du territoire et de ses habitants.

Enfin, 59% considèrent que LEADER est un tremplin pour financer des projets de territoire.

Quelques recommandations sont remontées. Pour la plupart, elles sont déjà intégrées dans l'animation et la mise en œuvre du nouveau programme LEADER 2023-2027 ayant pour thématique « S'affirmer comme un territoire de proximité, avec une identité propre pour plus de partage et de résilience ».

Ndiaga remercie les deux PETR qui l'ont accueilli et accompagné durant ses 4 mois de stage.

Mme BEVIERE le remercie et le félicite pour la qualité de son travail. Elle invite les élus à poser des questions, au besoin. Suivent alors quelques échanges.

Avis sur le projet de SRADDET

Mme BEVIERE rappelle la modification antérieure du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), principalement sur le thème des déchets.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a engagé une procédure de modification du SRADDET en juin 2022, pour y intégrer les nouvelles obligations législatives et réglementaires relatives à la réduction de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), la lutte contre l'artificialisation des sols et la maîtrise des constructions logistiques.

Le projet de SRADDET modifié (modification n°2) a été arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024. Le nouveau projet a été transmis par courrier le 23 avril 2024, reçu le 26 avril 2024, pour avis, aux Personnes Publiques Associées (PPA).

C'est dans ce cadre que le PETR doit émettre un avis.

Mme BESNIER rappelle l'obligation imposée aux Régions par l'Etat. La Région a souhaité minimiser son impact, en modulant la règle de calcul. A termes, les élus ont la volonté d'arriver à une règle qui soit acceptable par les territoires.

Elle précise qu'une réserve régionale pourra être mobilisée, par mutualisation, pour l'ensemble du territoire régional. Cette enveloppe est dédiée aux projets d'intérêt régional. La notion d'intérêt régional sera appréciée par la conférence des communes.

Une réserve est aussi prévue pour le développement économique.

Mme BESNIER convient que le travail est difficile, mais que le projet de SRADDET aurait pu être beaucoup plus impactant, si le document n'avait pas été adapté.

Mme BEVIERE indique qu'une réunion réunissant le PETR et les 3 EPCI membres a été organisée en amont du Bureau, pour travailler la réponse locale à donner.

M. BRUNEAU précise que sa Communauté de communes, la CCDDP, a déjà délibéré, et émis un avis négatif.

Il confirme les disparités des territoires de SCoT sur le périmètre régional, mais que le projet est plutôt défavorable aux territoires ruraux. A l'inverse, les métropoles semblent plutôt favorisées.

Il précise que les EPCI devront abonder de 50% la réserve régionale évoquée plus haut.

Par ailleurs, il pense que cela va poser de gros problèmes pour mettre le SCoT en compatibilité avec le nouveau SRADDET.

Mme DAUVILLIERS relève que les possibilités de développement seront très restreintes pour le Pithiverais, et qu'elles ne permettront pas d'assurer les besoins locaux, notamment pour les projets économiques, par ailleurs déjà prévus.

Mme BESNIER redit que la Région a cherché une réécriture du SRADDET permettant un moindre mal. Mais elle convient que cela va obliger les territoires à modifier leurs pratiques d'aménagement.

Mme DAUVILLIERS indique que sa Communauté de communes, la CCPG, a délibéré hier soir, et émis un avis négatif également.

Mme BEVIERE indique que le PETR propose d'émettre un avis défavorable à ce nouveau SRADDET.

La lecture du projet de délibération expose les motifs de cet avis négatif.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;

Mme BEVIERE indique qu'il y a 4 dossiers à étudier, dont 3 de city stades. Ces dossiers ont pu être « rattrapés » pour des financements régionaux, parce que le PETR travaillant de concert avec les services de la Sous-préfecture et du Département, a eu connaissance du déficit de dotations de ces dossiers, et a donc cherché à leur faire bénéficier du CRST.

« Création d'un terrain multisports à Courcy-aux-Loges ». Commune de Courcy-aux-Loges.

La commune de Courcy-aux-Loges souhaite aménager un terrain multisports, en centre bourg.

Pour la mise en concurrence des entreprises, la commune a fait partie du groupement de commandes porté par la commune de Gien.

Ce projet donnera la possibilité aux jeunes (124 mineurs sur la commune) d'avoir accès, librement, à un terrain multisports (handball et football, basket).

L'accès aux personnes à mobilité réduite est rendu possible.

Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale.

L'intérêt du projet est de dynamiser le village en permettant aux jeunes de trouver des activités sportives proches de chez eux. La structure serait installée proche du terrain de foot et de la table de ping-pong et des tables de pique-nique, dans un environnement sécurisé isolé de tout véhicule.

Les courcéens attendent ce projet annoncé en 2021.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement et création de la plateforme béton drainant pour terrain multisports,
- Nappe d'isolement,
- Drainage,
- Terrain multisports.

Coût HT du projet : 49 078,00 €.

Coût HT éligible : 49 075,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 9 800,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Création d’un city stade à Escrennes ». Ref. 00036208. Commune d’Escrennes.

La commune d’Escrennes souhaite aménager un city stade en centre bourg.

L’objectif est de proposer un équipement sportif de proximité pour l’école, les activités périscolaires et les associations.

La commune souhaite également répondre aux besoins des jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre, afin d’améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

Pas de structure sportive de ce type existante à ce jour.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement,
- Nappe d’isolement,
- Drainage,
- Terrain multisports,
- AMO.

Coût HT du projet : 134 615,29,00 €

Coût HT éligible : 134 615,29 €

Subvention régionale sollicitée : 26 900,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Création d’un terrain multisports à Bazoches-les-Gallerandes ». Commune de Bazoches-les-Gallerandes.

La commune de Bazoches-les-Gallerandes souhaite aménager un terrain multisports, en centre bourg, sur l’ancien terrain de tennis.

Ce projet donnera la possibilité aux jeunes d’avoir accès, librement, à un terrain multisports (handball et football, basket).

L’accès aux personnes à mobilité réduite est rendu possible.

Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale.

L’intérêt du projet est de dynamiser le village en permettant aux jeunes de trouver des activités sportives proches de chez eux. La structure serait installée proche du terrain de foot et de la table de ping-pong et des tables de pique-nique, dans un environnement sécurisé isolé de tout véhicule.

Les jeunes de la commune s’étaient manifestés à plusieurs reprises, indiquant qu’il manquait des structures sportives sur la commune. Le projet tend à y remédier.

Les dépenses liées au projet sont :

- Terrain multisports.

Coût HT du projet : 65 734,00 €

Coût HT éligible : 65 734,00 €

Subvention régionale sollicitée : 13 100,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

« Implantation de nichoirs à mésanges et à chauves-souris dans les vergers pour le contrôle des ravageurs ». (Ref. dossier 00036010). Association Site Remarquable du Goût Les Amandes du Pithiviers.

Les producteurs réunis au sein de cette association souhaite installer des nichoirs à mésanges et à chauves-souris dans les vergers d’amanderaie.

L’intérêt de positionner des nichoirs à mésanges et des nichoirs à chauves-souris dans les vergers est de favoriser leur rôle en tant qu’auxiliaires des productions agricoles. En les encourageant à s’installer dans les vergers, on favorise une régulation naturelle des populations d’insectes. C’est le rôle même de la lutte raisonnée et biologique, sans aucune utilisation de produits phytosanitaires. Les nichoirs complètent les infrastructures agroécologiques déjà présentes dans les vergers et sur les fermes des producteurs.

Il est avéré que les mésanges et les chauves-souris sont très utiles en ce qui concerne la régulation des populations de ravageurs des productions agricoles :

- La mésange se nourrit de pucerons, de chenilles et de nombreux insectes, larves, pulpes ou chrysalides. Son action de « nettoyage » des arbres (troncs, rameaux) pendant l'hiver est significative. Elle n'a pas de mal à s'installer si on lui aménage des nichoirs.

- Les chauves-souris sont notamment des prédateurs de papillons nocturnes, comme le bombyx. Elles ont besoin de reliefs pour se repérer et de gîtes pour s'installer.

Les arbres sont donc essentiels à leurs déplacements et l'installation de nichoirs dans des vergers prend alors tout son sens.

Aujourd'hui, les espaces naturels étant modifiés en partie par l'aménagement d'espaces agricoles, favoriser l'installation de ces espèces au sein des exploitations accroît la régulation des ravageurs de façon naturelle. L'utilisation conjointe de nichoirs à mésanges et à chauve-souris favorise une approche écologique de la gestion des ravageurs, renforçant la biodiversité dans les vergers. Ces deux familles d'auxiliaires de cultures sont complémentaires (diurne et nocturne) et efficaces. Les retours d'expérience soulignent la réduction de l'utilisation d'insecticides, les économies financières pour les agriculteurs, et la création d'un équilibre écologique plus durable entre l'agriculture et l'environnement.

Pourquoi installer des nichoirs ?

La biodiversité est menacée par les activités humaines : destruction et artificialisation des milieux naturels, surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, pollution des eaux, du sol et de l'air, introduction d'espèces exotiques envahissantes...

La France figure parmi les premiers pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. En quelques dizaines d'années, ce sont 1/3 des oiseaux des champs qui ont déjà disparu et plus de 40% des chauves-souris depuis l'an 2000. Quelles que soient les pratiques agricoles, la gestion de la biodiversité est un enjeu commun à tous les agriculteurs. Cette biodiversité permet à la fois d'assurer des services écosystémiques comme la pollinisation ou la décomposition des matières organiques mais elle joue aussi un rôle fondamental dans la gestion des ravageurs à travers les auxiliaires des cultures.

La présence de certains oiseaux cavicoles et de chauves-souris dans les vergers, vignes, cultures maraîchères, ... permet, grâce à leur régime essentiellement insectivore, de lutter contre les ravageurs, d'augmenter la biodiversité, de faciliter la production agricole et de rendre ainsi les exploitations plus résilientes.

La prédation des oiseaux s'effectue essentiellement sur les larves et les chenilles alors que celle des chauves-souris se concentre plutôt sur les insectes adultes ; d'où la complémentarité de ces 2 espèces dans la perspective d'une bio régulation des ravageurs.

Positionnement dans les vergers

Le mot d'ordre est de s'adapter aux conditions des vergers et de la parcelle. L'installation des nichoirs s'effectue généralement à hauteur humaine afin de faciliter l'installation mais aussi les relevés et le suivi d'occupation. Cette hauteur n'empêche pas l'occupation des mésanges, et ne doit pas entraîner de contraintes supplémentaires aux diverses pratiques agricoles.

Les nichoirs à mésange sont installés dans les rangées d'arbres, ils sont parfaitement alignés sur l'axe afin de gêner le moins possible les différents passages de matériels. Sur des vergers avancés, les nichoirs à mésange peuvent être suspendus aux branches avec une corde munie d'un mousqueton, ce qui permet de facilement les décrocher et raccrocher. Pour éviter le balancement des nichoirs suspendus, les nichoirs sont lestés. Il est préférable que le trou d'envol des nichoirs soit orienté afin de réduire l'exposition aux vents dominants.

Concernant les abris à chauves-souris, ils sont fixés quand cela est possible aux arbres et divers poteaux en bois présents sur la parcelle. La hauteur minimale conseillée est de 1 mètre, généralement ils sont installés entre 1,5 et 2 m de haut et l'orientation plein sud pour plus de chaleur. Par expérience, il est aussi important de faire varier les orientations.

Afin de réguler au mieux la présence de ravageurs, il est préférable de placer les nichoirs en cœur de parcelle. Dans une étude de 2005 sur l'efficacité de diminution des chenilles par les mésanges charbonnières, il a été observé que pour les nids situés dans le verger, le nourrissage dans le verger représente entre 34 et 100% des voyages alors que pour les nids situés en bordure, ils ne représentent plus que 6 à 71 % des voyages.

Un couple de mésanges dont le nid est situé au cœur du verger consomme donc plus d'insectes du verger pour se nourrir lui et ses progénitures.

Qualité des nichoirs

Tous les nichoirs seront fabriqués en France avec des matériaux français, locaux et résistants. Le bois des abris à chauves-souris est certifié PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) ce qui apporte la garantie que le produit est issu de sources responsables et participe à la gestion durable des forêts.

Les nichoirs à mésanges sont conçus à partir de roseaux gérés durablement et participent à la préservation des roselières sauvages française ainsi qu'au maintien de leur biodiversité.

Agriculteurs/producteurs réunis dans le projet

A ce jour, une petite dizaine d'agriculteurs/producteurs sont partie prenante du projet. Tous ont planté des vergers d'amandiers, ou sont en projection à court terme, ce qui représente un besoin estimé de nichoirs à 300 unités par espèce.

Le dimensionnement du projet permet l'adjonction de quelques producteurs supplémentaires.

Coût TTC du projet : 20 880,00 €.

Coût TTC éligible : 20 880,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 16 700,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d’opportunité favorable à l’unanimité.

Affaires diverses

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 26 septembre à 17h30, dans les locaux du PETR.

- Mission inclusion.

Mme BEVIERE indique que lors du dernier Comité de programmation LEADER, le CEDETE, laboratoire associé à l’Université d’Orléans, a présenté le projet de recrutement d’un doctorant, qui aura pour mission de travailler sur la prise en compte des handicaps dans le tourisme et la culture sur les PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais montargois. Ce projet fait suite à la coopération menée dans le cadre du programme LEADER précédent avec l’Espagne et le Portugal.

Son recrutement est prévu pour la rentrée universitaire 2025.

- Forum sur la filière paille.

Mme BEVIERE invite les élus à retenir la date du 10 octobre prochain, de 9h à 12h30, où se tiendra un forum co-organisé par le PETR sur « La paille pour le bâtiment, une opportunité à saisir ? ». Cette manifestation aura lieu à la salle des fêtes de Dadonville.

- Logistique des produits locaux.

Mme BEVIERE donne la parole à David VOYER qui indique qu’un groupe d’agriculteurs des PETR Forêt d’Orléans Loire Sologne et Beauce Gâtinais en Pithiverais a répondu à l’appel à manifestation d’intérêt lancé par la Chambre d’agriculture du Loiret. Leur projet vise à développer une solution de logistique de proximité pour les produits agricoles locaux, sous forme de « points de ramasse ».

Dans ce cadre, il pourrait prétendre à des aides (jusqu’à 50 000 €) via le dispositif de compensation agricole. Le projet sera présenté en CDPENAF à la rentrée.

- Tous à vélo contre le diabète.

Mme BEVIERE revient sur la manifestation organisée par le PETR le 5 juin dernier sur le Mail ouest à Pithiviers. Ce projet a répondu aux attentes, dont la participation d’une cinquantaine de cyclistes, qui ont suivi les 4 itinéraires préparés avec l’Office de Tourisme du Grand Pithiverais. Le « village santé » regroupait principalement des professionnels de santé ou du médico-social.

Les partenaires souhaitent pouvoir reconduire cette manifestation en 2025.

- Forum santé « Exposition aux écrans : quels risques, quels accompagnements ? ».

Mme BEVIERE revient sur ce forum organisé par le PETR le 20 juin dernier. Plus de 80 personnes y ont assisté et ont donc pu suivre les tables rondes organisées avec des professionnels du médico-social (psychologues, chargés de prévention, etc.).

Si la surexposition aux écrans présente de réels risques, notamment pour les plus jeunes, les équipements numériques peuvent aussi se révéler être de formidables outils pédagogiques, voire favorisant l’autonomie, comme chez les personnes âgées.

- Animation du CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat).

Mme BEVIERE relate le rendez-vous téléphonique avec l’Agence de l’Eau Seine Normandie quant à l’animation et aux projets envisagés dans le CTEC.

A la suite de deux entretiens, Julie PETERSCMITT pourrait rejoindre le PETR début novembre pour animer la démarche de CTEC.

Le financement de l’animation est confirmé par l’Agence de l’Eau, via le 12^{ème} programme, en cours de finalisation, à la fois pour l’évaluation du CTEC actuel et la préparation du second contrat.

M. ROUSSEAU indique qu’une réunion s’est tenue le 17 juin. Il s’agissait de la restitution de l’année 1 de suivi du réseau de reliquats azotés réalisé par la Chambre d’agriculture du Loiret, pour le compte du PETR. Les agriculteurs invités étaient nombreux à Ascoux.

- Créalab 3D.

Mme BEVIERE passe la parole à M. COULON, président du FAB LAB de Pithiviers. Il indique que l'association avance, grâce aux acquisitions de matériels financées en partie par la Région.

Le recrutement de l'animateur et de services civiques permet de développer les actions.

Sur le sujet du tourisme accessible, deux après-midi portes-ouvertes ont été organisés au FAB LAB, à l'attention des gestionnaires de sites (musée, château, etc.), les 19 et 26 juin.

Il est envisagé de montrer les possibilités offertes par les matériels numériques du FAB LAB, pour un ou deux sites pilotes (braille, impression 3D, etc.), pour ensuite essayer les solutions et les offres de service.

- Départ de Mme BLECHET.

Mme BLECHET, aujourd'hui Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, quittera ses fonctions au cours de l'été. Sa remplaçante, Mme Sophie BOURON, prendra son poste le 12 août.

- Santé mentale.

Mme DAUVILLIERS fait part d'une demande formulée par l'établissement G. DAUMEZON pour organiser des permanences « santé mentale » au sein des Maisons France service. Dans ce cadre, des professionnels de santé pourront être présents dans les locaux de la CC Pithiverais Gâtinais.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.20

Monique BEVIERE, Présidente